

Briefing conjoint des
ONG pour la

COP27 de la CCNUCC :

Recommandations pour faire
progresser la justice climatique
grâce à une reconnaissance
et une protection accrues des
défenseurs de la terre et de
l'environnement



global witness



SPDA

INTERNATIONAL
LAND
COALITION

AFRICA
AFRIQUE

INTRODUCTION

Alors que la crise climatique s'aggrave, la violence contre ceux qui protègent notre environnement, y compris les forêts critiques pour le climat, s'aggrave. Pour parvenir à une véritable justice climatique, nous devons nous attaquer à la situation de ceux qui travaillent en première ligne pour exiger une action climatique. Partout dans le monde, les défenseurs de l'environnement travaillant sur la justice climatique sont de plus en plus ciblés par la violence, le harcèlement et la criminalisation. La plupart de ces attaques sont liées à des conflits fonciers impliquant des industries nuisibles au climat - de la déforestation par les agro-industries à l'exploitation minière - mais la responsabilité des entreprises pour ces dommages fait défaut.

Selon Global Witness, en moyenne un défenseur des terres et de l'environnement est tué tous les deux jours depuis 2012 ^[1]. La société civile signale également le recours croissant à la criminalisation, la promulgation de lois visant à empêcher la liberté de réunion et les SLAPP (litiges stratégiques contre les poursuites en justice) pour dissuader la dissidence et attaquer les groupes et les communautés qui s'opposent aux industries nuisibles au climat. Aux États-Unis seulement, EarthRights International a identifié 134 cas au cours des dix dernières années où l'industrie des combustibles fossiles a utilisé des SLAPP et des tactiques connexes contre ses détracteurs ^[2].

Les accords multilatéraux internationaux sur l'environnement ont reconnu le rôle des défenseurs de l'environnement pour construire une transition juste. En 2018, l'Accord d'Escazú engageait les Parties à reconnaître, protéger et promouvoir les droits des défenseurs de l'environnement et à prendre des mesures pour prévenir, enquêter et punir les attaques à leur encontre. Plus récemment, les Parties à la Convention d'Aarhus ont adopté une décision appelant les Parties à revoir leurs cadres juridiques afin de prendre des mesures pour protéger les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention. En 2019, le Conseil des droits de l'homme a adopté sa première résolution reconnaissant les contributions des défenseurs des droits de l'homme environnementaux ^[3].

Cependant, à la CCNUCC, les États n'ont pas réussi à lutter efficacement contre la violence contre les défenseurs de l'environnement en première ligne de la crise climatique. Il ne peut pas parvenir à la justice climatique sans protéger ceux qui sont en première ligne de la crise. Au cours de la COP 27, les Parties peuvent prendre des mesures significatives pour mieux reconnaître et protéger le rôle des défenseurs de l'environnement et des terres.

Recommandations pour renforcer le plan d'action Action for Climate Empowerment (ACE) afin de favoriser un environnement favorable aux défenseurs

Le plan d'action du CAE qui sera adopté lors de la COP-27 devrait devenir un véritable outil pour favoriser un environnement favorable aux personnes exerçant leurs droits d'accès à l'information, à la participation et à l'éducation dans le cadre de l'action climatique. Il devrait reconnaître la nécessité de protéger efficacement les défenseurs des droits de l'homme environnementaux et inclure des activités qui soutiennent les efforts des Parties pour garantir un environnement propice à ceux qui sont en première ligne.

Les Parties doivent veiller à ce que le plan d'action comprenne des activités qui permettent aux États de relever les défis auxquels sont confrontés les défenseurs pour accéder à l'information ou à la participation du public et renforcer les capacités pour leur garantir un environnement sûr et propice.

Le plan d'action du CAE doit mettre en œuvre des actions urgentes pour défendre les droits humains fondamentaux des défenseurs de l'environnement et permettre la participation du public et l'accès à l'information dans les politiques et la prise de décision.

Lors de la COP-26, les Parties ont adopté le programme de travail de Glasgow sur le CEA, s'engageant à prendre des mesures urgentes dans quatre domaines thématiques prioritaires : cohérence des politiques, action coordonnée ; outils et assistance ; et le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. Lors de la COP-27, les Parties adopteront un plan d'action quadriennal pour mettre en œuvre les quatre domaines prioritaires. Nous recommandons l'inclusion des activités suivantes dans le plan d'action du CEA :

1. Organiser un dialogue CAE sur les défenseurs des droits humains environnementaux, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, pour identifier les obstacles auxquels les défenseurs sont confrontés lorsqu'ils tentent d'exercer leurs droits d'accès à l'information, à la participation du public et à l'éducation.
2. Identifier les lacunes empêchant les défenseurs de l'environnement d'accéder à l'information et de participer à l'action climatique en consultant les peuples autochtones et les communautés locales, les bureaux des Nations Unies concernés, les groupes de la société civile concernés et d'autres parties prenantes clés.
3. Fournir des recommandations ciblées aux Parties, aux organes intergouvernementaux et aux autres principales parties prenantes concernées afin qu'elles prennent des mesures pour accroître la protection des défenseurs et leur permettre d'exercer leurs droits de participer et de contribuer à la prise de décisions liées aux questions climatiques et environnementales.

Le bilan mondial de l'Accord de Paris : une occasion d'évaluer comment les causes de la crise climatique alimentent également la violence contre les défenseurs de la terre et de l'environnement

Le Bilan mondial de l'Accord de Paris (GST) est un processus de « bilan » de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le but d'évaluer les progrès collectifs mondiaux vers la réalisation de l'objectif de l'accord et de ses objectifs à long terme. Le processus a débuté en juin 2022 lors de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques, de la cinquante-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SB 56) et se poursuivra jusqu'à la COP-28 en 2023.

Pour être efficace, la GST doit évaluer explicitement comment les Contributions Nationales Déterminées (CDN) des Parties et toutes les autres actions climatiques ont respecté, protégé et promu les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones, et les droits des défenseurs de l'environnement pour être en mesure de mieux informer les futures CDN, les plans d'adaptation et toutes les actions climatiques. Toutes les parties à l'Accord de Paris ont des obligations en matière de droits humains et l'action climatique fondée sur les droits humains est l'action climatique la plus efficace, comme l'a confirmé le GIEC dans son dernier rapport ^[4].

Les derniers rapports du GIEC publiés en 2021 et 2022 ont clairement expliqué comment l'humanité est à un point de rupture et ont décrit les actions urgentes qui peuvent être adoptées pour éviter les pires impacts du changement climatique. Le développement résilient au changement climatique nécessite des politiques qui ont une approche fondée sur les droits visant à permettre la participation significative des groupes les plus vulnérables et leur accès aux ressources. Les politiques élaborées selon une approche participative sont mises en œuvre plus efficacement. Garantir les droits de l'homme tels que l'accès à l'information, la participation du public et la consultation des peuples autochtones et le consentement libre et préalable en connaissance de cause lors de l'élaboration d'une politique climatique peut garantir que ces politiques sont plus efficaces. Au même moment où la politique climatique est construite sans un respect fondamental de ces droits, les États créent des conditions propices aux violations des droits de l'homme.

Au cours du bilan mondial, les parties doivent inclure des considérations sur les implications pour les droits de l'homme des trois domaines thématiques de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre et de soutien, et sur la manière dont une approche des droits de l'homme dans chacun de ces domaines garantit un meilleur résultat.

Par exemple, en ce qui concerne l'atténuation et l'élimination progressive des combustibles fossiles, il est important d'évaluer les impacts de l'écart d'émissions et de la production de combustibles fossiles sur les droits de l'homme. Les combustibles fossiles sont la principale source de gaz à effet de serre et la principale cause du changement climatique. En continuant à dépendre de l'exploitation des combustibles fossiles, les États alimentent le changement climatique et mettent davantage en danger les droits de l'homme. Les projets de combustibles fossiles causent également directement des violations des droits de l'homme liées à l'accaparement des terres, des impacts sur la santé humaine et une contamination massive des ressources en air et en eau, et cela comprend la violation du droit récemment reconnu universellement à un environnement propre, sain et durable, et les violations des droits de l'homme contre défenseurs de l'environnement, entre autres ^[5].

Lors du dialogue technique sur le bilan mondial mené en juin 2022, les parties n'ont pas suffisamment discuté de la transition des combustibles fossiles. Cela doit être réparé. Lors des discussions sur l'atténuation et les combustibles fossiles, les parties doivent aborder les liens entre la répression croissante et la violence contre les défenseurs de l'environnement et les projets de combustibles fossiles.

Le bilan mondial doit également discuter de la manière de garantir que les actions visant à accélérer la transition énergétique et à réduire les émissions ne portent pas atteinte aux droits de l'homme. Les partis ne doivent pas permettre que la transition vers les énergies vertes favorise une nouvelle vague de violations des droits de l'homme. Les résultats du Bilan mondial devraient fournir des orientations sur la manière d'élaborer des mesures d'atténuation qui respectent les droits de l'homme, en particulier des personnes les plus vulnérables telles que les communautés autochtones et locales ^[6].

Recommandations pour le processus GST

Les États-Unis et l'Afrique du Sud, en tant que co-facilitateurs du GST, devraient veiller à ce que les experts des droits de l'homme, les peuples autochtones, les défenseurs des droits de l'homme et les représentants des communautés en première ligne de la crise climatique puissent participer au dialogue technique et aux tables rondes du GST et animer et diriger certaines des discussions. Les défenseurs devraient être invités à fournir une contribution directe aux co-facilitateurs et au secrétariat pour élaborer l'ordre du jour et rédiger les questions pour les futurs dialogues et tables de discussion sur les TPS.

Les contributions déterminées au niveau national (CDN) doivent être élaborées en étroite consultation avec les défenseurs et doivent inclure des dispositions spécifiques pour permettre leur participation à la prise de décision liée au climat et à l'environnement. Le règlement de l'accord de Paris stipulait que le bilan mondial serait un outil crucial pour renforcer l'ambition collective en vue d'atteindre les objectifs de l'accord. Les conclusions de l'évaluation technique devraient donc fournir des orientations spécifiques aux parties sur ce qui manque et sur la manière de renforcer l'ambition. Le résumé technique résultant du processus GST devrait inclure des orientations spécifiques sur la manière dont les parties devraient accroître leur ambition de remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris la manière de protéger les droits des défenseurs de la terre et de l'environnement, et la manière de garantir l'accès à l'information, la participation du public et les peuples autochtones. la consultation populaire et comment développer la prochaine série de CDN en garantissant la protection des droits de l'homme.

Nécessité pour les dirigeants de la CCNUCC de reconnaître le rôle des défenseurs dans la lutte contre la crise climatique et de faire face aux menaces croissantes auxquelles ils sont confrontés

Les négociations sur le climat de la CCNUCC accordent actuellement très peu de reconnaissance au rôle central que jouent les défenseurs des droits humains environnementaux et la société civile dans la réponse mondiale à la crise climatique. Les parties doivent reconnaître le lien entre la crise climatique et la violence et la répression croissantes contre les défenseurs de la terre et de l'environnement. Les Parties devraient adopter des mesures efficaces pour remédier à cette situation. La réponse au changement climatique ne sera pas complète si les défenseurs et les communautés en première ligne paient de leur vie et de leur intégrité le prix à payer pour exiger la justice climatique.

La COP de la CCNUCC offre aux Parties à l'Accord de Paris l'occasion de créer un espace pour mieux reconnaître, promouvoir et protéger le rôle des défenseurs de la terre et de l'environnement en consultation avec la société civile, les procédures spéciales des Nations Unies, le HCDH, le Secrétariat de l'Accord d'Escazú, la Convention d'Aarhus Secrétariat et autres cadres existants.

Une action urgente est nécessaire pour reconnaître et protéger le rôle des défenseurs de la terre et de l'environnement dans le contexte du changement climatique, accroître la compréhension et la sensibilisation aux menaces auxquelles ils sont confrontés au niveau national, et partager les expériences et les meilleures pratiques pour permettre une réponse mondiale juste et inclusive. à la crise climatique.

Les gouvernements souhaitant accueillir des COP doivent s'engager à garantir un environnement sûr et propice pour la société civile et les représentants autochtones

La société civile et les peuples autochtones soulèvent des inquiétudes depuis des années concernant l'accès, la participation et la liberté de réunion aux réunions de la CCNUCC ^[7]. La COP27 sera un défi particulier en raison du contexte d'espace civique fermé en Égypte ^[8]. Pour permettre une participation diversifiée, sûre et efficace des observateurs lors des COP, il est important de développer des mécanismes qui garantissent les droits et le bien-être des personnes du point de vue des droits d'accès.

Les parties et le secrétariat de la CCNUCC devraient travailler à l'élaboration d'un protocole pour que tout pays accueillant la CCNUCC s'engage à garantir la liberté d'association et de réunion pacifique comme condition préalable à sa nomination pour accueillir des forums internationaux sur le climat, comme l'a recommandé le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression. Assembly and Association dans son rapport 2021 présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies ^[9]. Les gouvernements qui souhaitent accueillir une réunion de la COP doivent démontrer leur engagement envers les droits de l'homme et la participation des personnes et faire preuve de leadership aux niveaux mondial, régional et national sur les questions climatiques. Le protocole pourrait également aider à garantir que tous les gouvernements accueillant des négociations sur le climat s'engagent à garantir les libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression des participants et observateurs de la société civile, et à garantir la participation des personnes, notamment en fournissant des visas à temps et en veillant à ce que les frais d'hôtel et de transport soient pas exclusif.

Natalia Gomez
natalia@earthrights.org
Climate Change Policy Advisor, EarthRights International

Silvana Baldovino
sbaldovino@spda.org.pe
Biodiversity and Indigenous Peoples Program Director at SPDA

Katherine Robinson
katherine@naturaljustice.org
Head of Campaigns, Natural Justice

Shruti Suresh,
ssuresh@globalwitness.org
Strategy Lead - Land & Environmental Defenders Campaign, Global Witness

Paul Mulindwa
Paul.mulindwa@civicus.org
Advocacy and Campaigns Lead – Africa, Civicus

Jane Njeri Mwangi
jane@landcoalition.info
International Land Coalition Africa

Design and Layout: The Media Chilli
Illustration: Donovan Ward

Références

- [1] Global Witness. Décennie de défi. Dix ans de reportage sur l'activisme foncier et environnemental dans le monde entier. Septembre 2022. Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/decade-defiance/>
- [2] EarthRights International. L'UTILISATION PAR L'INDUSTRIE DES COMBUSTIBLES FOSSILES DES BELLES ET DU HARCÈLEMENT JUDICIAIRE AUX ÉTATS-UNIS. Septembre 2022. Disponible sur : <https://earthrights.org/publication/the-fossil-fuel-industrys-use-of-slapps-and-judicial-harassment-in-the-united-states/>
- [3] A/HRC/RES/40/11 . Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 21 mars 2019 40/11. Reconnaître la contribution des défenseurs des droits humains environnementaux à la jouissance des droits humains, à la protection de l'environnement et au développement durable. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/088/48/PDF/G1908848.pdf?OpenElement>
- [4] GIEC, 2022 : Résumé à l'intention des décideurs [H.-O. Pörtner, DC Roberts, ES Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. Dans : Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, DC Roberts, M. Tignor, ES Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. La presse de l'Université de Cambridge. Dans la presse.
- [5] Soumission au premier Bilan mondial : Action pour le climat fondée sur les droits de l'homme. Disponible sur : https://climaterights.org/wp-content/uploads/2022/08/19-August-2022_Joint-Submission-to-the-First-Global-Stocktake-Human-Rights-Based-Climate-Action.pdf
- [6] Plus de 200 organisations appellent le Secrétariat de la CCNUCC et les États parties à placer les droits humains au centre de l'action climatique. Disponible sur : <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/over-200-organizations-call-on-unfccc-to-put-human-rights-at-the-centre-of-climate-action/>
- [7] Il ne sera pas réduit au silence. CIVICUS. L'activisme climatique des premières lignes à l'ONU. Novembre 2019. Disponible sur : https://www.civicus.org/documents/WeWillNotBeSilenced_eng_Nov19.pdf
- [8] L'Égypte a été classée comme pays à espace civique fermé selon le moniteur de CIVICUS. Voir : <https://monitor.civicus.org/country/egypt/>
- [9] A/76/222. Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion et d'association pacifiques, "Exercise of the Rights to Freedom of Peaceful Assembly and of Association as Essential to Advancing Climate Justice", 23 juillet 2021. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/203/78/PDF/N2120378.pdf?OpenElement>



AFRICAN
ENVIRONMENTAL
DEFENDERS



CIVICUS



INTERNATIONAL
LAND
COALITION

AFRICA
AFRIQUE